

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2021/06/22-19-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 22 juin 2021, sous la présidence d'Eric BERTON, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

Vu la délibération ° 2018/11/27-07 du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université en date du 27 novembre 2018,

DECIDE :

OBJET : Cadrage financier de Plan de Mobilité Sortante (PMS)

Le Conseil d'administration approuve le cadrage financier du Plan de Mobilité Sortante (PMS), tel qu'annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 32

Fait à Marseille le 22 juin 2021,

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université



Aides à la mobilité internationale

Conseil d'administration du 22 juin 2021



Proposition soumise au Conseil d'administration

Aides financières à la mobilité internationale

DRI

Contexte

Il s'agit d'approuver le paiement par Aix-Marseille Université des aides financières à la mobilité internationale dans le cadre de 4 dispositifs spécifiques et pilotés par la Direction des Relations Internationales:

- Bourses **Erasmus+** (étudiants)
- Aide à la Mobilité Internationale (**AMI**) du MESRI (étudiants)
- Plan de Mobilité Sortant (**PMS**) sur fonds propres établissement (étudiants et personnels)
- Plan de Mobilité Instituts (**PMI**) dans le cadre du projet TIGER (étudiants)

OBJECTIFS:

- **Articuler les dispositifs pour optimiser la lisibilité globale et la gestion**
- **Assurer le financement d'un nombre maximal de mobilités**

*Après validation par le Conseil d'Administration, la délibération s'appliquera aux mobilités internationales sortantes à compter de **l'année universitaire 2021/22**.*

Proposition Erasmus+

AMU versera aux étudiants une bourse contribuant aux frais de séjour en conformité de la programmation Erasmus+ 2021:

- Les montants appliqués en 2020/21 sont maintenus pour le moment
- Les projets KA103 deviennent KA131
- Une nouvelle délibération sera présentée dans les prochains mois quand l'agence Erasmus+ aura précisé les modalités de gestion des différentes typologies de mobilité (hybride, courtes, internationales, etc...)

Allocations vers des pays participants au programme

Groupes Pays	Montants mensuels
GROUPE 1 Pays où le coût de la vie est le plus élevé	Etudes = 370 EUR Stages = 520 EUR
GROUPE 2 Pays où le coût de la vie est moyen	Etudes = 320 EUR Stages = 470 EUR
GROUPE 3 Pays où le coût de la vie est faible	Etudes = 270 EUR Stages = 420 EUR

Proposition AMI-MESRI

AMU versera une bourse aux étudiants boursiers sur critères sociaux du CROUS:

- Montant mensuel: **400 EUR** (Montant défini par arrêté ministériel)

Proposition PMS

AMU versera une bourse aux étudiants et personnels sélectionnés dans le cadre du Plan de Mobilités Sortantes selon le calendrier annuel de sélection défini dans la note de cadrage

Bourses pour les étudiants:

Etudiants	Destinations Erasmus+ (intra-européen ou « mobilité internationale »)	Hors destinations Erasmus +
Etudes ou stages (1 mois minimum)	600 € / mois avec un plafond annuel de 3 000€	1000 € / mois avec un plafond annuel de 5 000€
Courts séjours	N/A	30 € / jour pour les frais de séjour augmenté d'un forfait pour les frais de trajet : -Espace européen et Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) = 400€ -Autres pays = 900€

Financement pour les personnels:

Personnels	Espace européen et Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie)	Hors Espace européen** et Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie)
Séjour	Frais réels plafonnés au per diem	Frais réels plafonnés au per diem
Trajet	400€ plafond maximum	900€ plafond maximum

Proposition PMI/TIGER

AMU versera une bourse aux étudiants sélectionnés dans le cadre du Plan de Mobilités Instituts selon le calendrier annuel de sélection défini dans la note de cadrage

Bourses pour les étudiants:

Etudiants	Destinations Erasmus+ (intra-européen ou « mobilité internationale »)	Hors destinations Erasmus +
Etudes ou stages (1 mois minimum)	600 € / mois avec un plafond annuel de 3 000€	1000 € / mois avec un plafond annuel de 5 000€
Courts séjours	N/A	30 € / jour pour les frais de séjour augmenté d'un forfait pour les frais de trajet : -Espace européen et Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) = 400€ -Autres pays = 900€

Modalités de gestion

- **Harmonisation des modalités de versement à tous les dispositifs : 70% (départ) 30% (solde à l'arrivée)**
- **Paiements anticipés avant le départ des étudiants sur justificatifs**



Améliorer la lisibilité et optimiser le service à l'étudiant